

I - BILAN CONSOLIDE de la SOCIETE SUCRIERE de PITHIVIERS le VIEIL

(en milliers d'euros)

au 31/03/2009

BILAN ACTIF	semestre			exercice
	01/10/2008		01/10/2007	
	31/03/2009		30/09/2008	
	BRUT	AMORT/ PROV	NET	
Goodwill	46 586	-46 586	0	0
Immobilisations incorporelles	140 044	-121 080	18 964	22 142
Immobilisations corporelles	305 265	-255 373	49 892	50 628
Actifs financiers courants	16 938	-78	16 860	19 240
Titres mis en équivalence	0	0	0	0
Impôts différés	0		0	0
ACTIFS NON COURANTS	508 833	-423 117	85 716	92 010
Stocks et en cours	94 579	-223	94 356	18 115
dont actifs biologiques sur stocks et encours	1189		1 189	2888
Créances clients	34 542	-32	34 510	39 326
Créances envers la société mère	158		158	7
Autres créances	9 297	-16	9 281	12 481
Autres actifs courants	20 876		20 876	3 810
Actifs financiers courants	104 280		104 280	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 137	0	70 137	244 340
ACTIFS COURANTS	333 869	-271	333 598	318 079
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	141
TOTAL ACTIF	842 702	-423 388	419 314	410 230

BILAN PASSIF	semestre		exercice
	01/10/2008		01/10/2007
	31/03/2009		30/09/2008
Capital émis	7 649		7 649
Primes	25 548		25 548
Réserves consolidées	244 134		245 682
Ecart d'évaluation sur instruments financiers	14 120		16 506
RESULTAT	14 143		11 992
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	305 594		307 377
INTERETS MINORITAIRES	32 450		33 388
dans les capitaux propres	30 807		32 021
dans le résultat	1 643		1 367
TOTAL CAPITAUX PROPRES	338 044		340 765
Provisions à long terme	4 957		3 271
Emprunts à long terme	4 283		4 665
Impôts différés	3 549		3 633
PASSIFS NON COURANTS	12 789		11 569
Provisions à court terme	0		756
Dettes fournisseurs	10 373		14 126
Autres dettes	56 465		37 967
Partie à court terme des emprunts à long terme	1 305		3 470
Dettes envers la Société Mère	297		1 222
Autres passifs courants	41		355
PASSIFS COURANTS	68 481		57 896
PASSIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	419 314		410 230

**II - COMPTE de RESULTAT de la SOCIETE SUCRIERE
de PITHIVIERS le VIEIL**

	semestre 01/10/2008 31/03/2009	semestre 01/10/2007 31/03/2008	exercice 01/10/2007 30/09/2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	185 553	145 920	311 436
INCIDENCE RESTRUCTURATION FILIERE SUCRE	27 810	34 161	74 938
CHIFFRE D' AFFAIRES NET	157 743	111 759	236 498
Autres produits de l'activité	1 086	5 498	5 732
TOTAL	158 829	117 257	242 230
Achats	177 192	150 230	179 167
Impôts et taxes	5 968	8 041	6 422
Salaires et charges (1)	23 925	23 157	27 583
Dotations aux amortissements (2)	9 646	10 148	10 308
Dotations aux provisions	1 017	389	1 219
TOTAL	217 748	191 965	224 699
Variation stocks	78 038	77 329	-8 254
Amortissement des écarts d'acquisition	0	0	0
Autres produits opérationnels	182	4 518	2 874
Autres charges opérationnelles	145	1 249	1 662
TOTAL	78 075	80 598	-7 042
RESULTAT OPERATIONNEL	19 156	5 890	10 489
Produits financiers	6 129	5 504	10 144
Charges financières	1 655	422	1 115
RESULTAT FINANCIER	4 474	5 082	9 029
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES	23 630	10 972	19 518
Quote part dans les entreprises associées	0	0	0
Total de la charge d'impôt	7 844	3 445	6 159
dont impôt courant	7 893	3 298	5 731
dont impôt différé	-49	147	428
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION	15 786	7 527	13 359
RESULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION			
RESULTAT	15 786	7 527	13 359
PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT	14 143	7 169	11 992
Q P DES INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT	1 643	358	1 367
Nb de titres S.S.P.	478 053	478 053	478 053
RESULTAT de base et dilué en EUROS par ACTION	29,58	15,00	25,09
(1) y compris participation des salariés	547	40	296
(2) dont dotation amort quota	3 143	3 186	3 186
dont dotation amort aut immos	6 503	6 962	7 122

III - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE

(en milliers d'euros)	semestre 01/10/08 31/03/09	exercice 01/10/07 30/09/08
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net - part du Groupe	14 143	11 992
Part des intérêts minoritaires	1 643	1 367
Résultat total	15 786	13 359
Part de résultat des Stés mises en équivalence		
Amortissements et dépréciations des actifs immobilisés	9 677	10 440
Variation des provisions	930	1 391
Variation des impôts différés	-49	-127
Plus ou moins values de cession d'actif	-123	-13
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	26 221	25 050
Variation des stocks et encours	-76 241	6 967
Variation des créances clients et comptes rattachés	4 815	3 037
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	-2 636	4 974
Variation des autres créances et dettes	-101 037	3 600
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-175 099	18 578
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (A)	-148 878	43 628
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition immobilisations incorporelles	-22	-104
Acquisition immobilisations corporelles	-5 604	-6 030
Acquisitions titres non consolidés	-1	-3
Cession d'actifs immobilisés	124	282
Variation des créances et dettes sur immobilisations	-1 117	-32 668
Variation des autres immobilisations financières	-2	74
Incidence des variations de périmètre	-35	459
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements (B)	-6 657	-37 990
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-14 341	-14 340
Dividendes versés aux minoritaires des stés intégrées	-1 780	-1 006
Souscription d'emprunts et dettes financières	817	905
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-1 415	-2 089
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-16 719	-16 530
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)	-172 254	-10 893
TRESORERIE et EQUIVALENT A L'OUVERTURE (E)	242 391	253 284
TRESORERIE et EQUIVALENT A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	70 137	242 391

IV - Etat des variations des capitaux propres consolidés

en normes IFRS

Nombre d'actions	(en milliers d'euros)	Capital	Ecart évaluation instruments financiers	Primes	Réserves consolidées	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Capitaux propres au								
478053	30/09/2007	7 649	19 009	25 548	259 655	311 861	33 445	345 306
	Dividende distribué				-14 340	-14 340	-1 006	-15 346
	Augmentation de capital					0	459	459
	Variation de périmètre					0	0	0
	Divers		-2 503		367	-2 136	-876	-3 012
	Résultat net 2007/2008				11 992	11 992	1 367	13 359
Capitaux propres au								
478053	30/09/2008	7 649	16 506	25 548	257 674	307 377	33 389	340 766
	Dividende distribué				-14 340	-14 340	-1 780	-16 120
	Augmentation de capital					0	0	0
	Variation de périmètre					0	-35	-35
	Divers		-2 386		801	-1 585	-766	-2 351
	Résultat net 2008/2009				14 142	14 142	1 643	15 785
Capitaux propres au								
478053	31/03/2009	7 649	14 120	25 548	258 277	305 594	32 451	338 045

V - ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2009

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En application des règlements Européens 1606/2002 du 19 Juillet 2002 et 1725/2003 du 29 Septembre 2003 sur les normes internationales, les comptes consolidés de la **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL** au titre de l'exercice 2008/2009 sont établis selon les normes comptables internationales comprenant les IAS/IFRS (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards) et leurs interprétations applicables pour l'exercice telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

* * * * *

Pour la campagne 2008/2009, le quota n'a fait l'objet d'aucun déclassement, contre un retrait de 13.5% l'exercice dernier, ayant représenté une diminution de 56.591 Tonnes.

Le règlement sucrier n° 320/2006 de la commission du 20 Février 2006 a prévu le versement d'une redevance temporaire dans le cadre de la restructuration de la filière sucrière. Cette redevance, basée sur le quota initial augmenté du quota additionnel, a été prélevée pour la première fois au titre de la période de commercialisation 2006/2007 et affecte toujours les comptes au prorata des ventes de sucre réalisées en date du 31 Mars 2009. Son montant est de 113,30 €/Tonne pour la campagne 2008/2009 et pour mémoire, de 173,80 €/Tonne pour la campagne précédente.

La taxe à la production prévue dans le règlement sucrier n° 318/2006 de la commission du 20 Février 2006 est entrée en vigueur au cours de la campagne 2007/2008 et est toujours fixée à 12 €/Tonne de sucre du quota. Elle est prise en charge par les planteurs à hauteur de 50 %.

PRINCIPES, REGLES ET PRESENTATION

Les principes comptables retenus pour la préparation de ces comptes sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Les comptes intermédiaires au 31 mars 2009 sont établis selon les principes de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » qui permet de présenter une sélection des notes annexes.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2008. Les comptes consolidés au 31 mars 2009 sont à lire conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2007/2008.

La société n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire au 31 mars 2009. Aucune nouvelle norme IFRS ou interprétation de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008, ne sont pertinentes par rapport à l'activité du Groupe.

Les comptes consolidés semestriels au 31 mars 2009 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par les organes de direction le 28 mai 2009. Ils sont exprimés en milliers d'Euros (K€).

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers détenus à des fins de transactions, instruments financiers classés comme disponibles à la vente et actifs biologiques.

Ces estimations sont réalisées à partir de l'expérience passée au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

A) Méthodes de consolidation

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels.

Tous les comptes des Sociétés sont intégrés globalement sur la base des comptes arrêtés au 31 Mars qui correspond à la date d'arrêté semestriel des comptes individuels de toutes les sociétés consolidées.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe. Les soldes bilanciers, les pertes et les gains, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) Goodwill

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales et représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis. Ils sont, selon le cas, affectés à certains éléments identifiables et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

C) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au quota sucre.

Les quotas CO2 constituent des immobilisations incorporelles.

Les droits remis gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle. Les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition auquel s'ajoutent, le cas échéant, les frais accessoires de mise en œuvre et sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée de façon linéaire.

Le plan d'amortissement est déterminé à la date d'entrée du bien à l'actif. Chaque composant identifié au sein d'un bien fait l'objet d'un amortissement distinct.

A chaque clôture et à chaque situation intermédiaire, tout indice montrant qu'un élément de l'actif a pu perdre notablement de sa valeur (obsolescence, dégradation, performances inférieures aux prévisions, valeur de marché) déclenche un test de dépréciation.

Les principales durées d'utilisation retenues pour les amortissements sont les suivantes :

- logiciels	1 à 3 ans
- quota sucre.....	9 ans (*)
- autres immobilisations incorporelles.....	5 à 10 ans
- constructions.....	20 ans
- agencements et aménagements constructions.....	5 à 15 ans
- matériels et outillages	5 à 20 ans
- véhicules	5 ans
- matériels et mobiliers de bureau.....	5 ans
- matériels informatiques	4 ans

(*) Durée du règlement sucrier actuel.

D) Autres actifs financiers

Les immobilisations financières figurent au bilan pour leur juste valeur, à l'exception des SICA de déshydratation de pulpes qui figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Cette valeur est analysée annuellement en fonction de leur valeur de marché éventuelle ou de l'évolution de leur situation nette.

La variation de juste valeur des titres non consolidés est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

Les résultats de cession sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

E) Stocks et créances

Les stocks de matières et fournitures sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré, à l'exception des actifs biologiques consommables, évalués à leur juste valeur diminuée des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Plus précisément, la valorisation des récoltes est faite en fonction des cours de marché ou des prix au contrat, y compris la prime de jachère, des surfaces cultivées et rendements moyens constatés. De cette valorisation sont déduits les frais de culture à engager.

La valorisation des produits finis et des en-cours de production comporte le coût des matières et fournitures mises en œuvre, les frais directs et indirects de production et les amortissements. Le coût

de production ainsi obtenu ne comporte pas de frais de Siège, de frais financiers ni de frais commerciaux.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont valorisées à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Une provision pour perte de valeur est constituée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

F) Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et des passifs consolidés ainsi que les impôts sur retraitements de consolidation sont calculés selon la méthode du report variable qui tient compte des conditions d'imposition adoptées ou quasi adoptées à la fin de l'exercice.

G) Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des valeurs mobilières de placement, des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à la juste valeur correspondant à la valeur de marché.

Les certificats de dépôts et autres placements dont l'échéance est supérieure à trois mois sont classés en actifs financiers courants.

En application d'IAS 7.7, les concours bancaires sont désormais portés en diminution de la trésorerie et non plus en dettes court terme (30/09/08).

H) Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Ces provisions sont ré estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution des risques.

Régimes à prestations définies : engagements de retraites :

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées qui prend en compte le risque de mortalité (table INSEE), l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs, un taux d'actualisation financière (taux iBoxx Corporate AA Euro 10+).

Les hypothèses retenues sont :

- un départ à la retraite à l'initiative du personnel ouvrier à l'âge de 62 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, à l'identique des comptes clos au 30/09/08.
- une mise à la retraite des cadres à l'âge de 65 ans avec des indemnités majorées des charges sociales, à l'identique des comptes clos au 30/09/08.

- taux d'actualisation financière 5.82 % contre 6.86% l'exercice dernier.
Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés.

Engagements de médailles du travail :

Cette provision permet de faire face aux engagements correspondant aux droits acquis par les salariés relatifs aux médailles du travail qui devront leur être versées.

I) Informations sectorielles

En application de l'IAS 14 sur l'information sectorielle, il est précisé que le Groupe n'exerce que dans un seul secteur d'activité (sucre et dérivés) et que les actifs sont implantés en France. La seule devise utilisée est l'euro.

J) Autres éléments

Les subventions d'investissement sont inscrites en produits constatés d'avance.
La redevance de restructuration, considérée comme une charge liée à la distribution a été inscrite en négatif au crédit du compte de résultat, sous la rubrique « chiffre d'affaires ».

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent les comptes des Sociétés suivantes :

Société consolidante :

SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL

Société Anonyme
Au capital de 7.648.848 euros
SIREN 086 380 219 00039 – 741J
Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
Activité : Holding financière.

Sociétés consolidées :

NORPAR

Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 16.729.472 euros
SIREN 348 075 664 00022 - 741 J
Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
Activité : Holding financière

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
31/03/09	30/09/08	31/03/09	30/09/08
100	100	89,58	89,58

SUCRERIE DE TOURY

Société Anonyme
Au Capital de 3.656.448 euros
SIREN 805 620 176 00018 - 158 H
Siège Social : 28310 TOURY
Activité : Sucrierie, Distillerie, Déshydratation des pulpes

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
31/03/09	30/09/08	31/03/09	30/09/08
99,79	99,79	89,49	93,69

SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES

Société par Actions Simplifiée
 Au Capital de 9.757.360 euros
 SIREN 305 824 534 00013 - 158 H
 Siège Social : SAINTE-EMILIE
 80240 VILLERS-FAUCON
 Activité : Sucrierie, Distillerie

COMPAGNIE NOUVELLE DE SUCRERIES REUNIES

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2.970.944 euros
 SIREN 562 032 805 00128 - 011 A
 Siège Social : ZAC de Haute Picardie - B.P. n° 10010
 ESTREES-DENIECOURT - 80208 PERONNE CEDEX
 Activité : Exploitation agricole

Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
31/03/09	30/09/08	31/03/09	30/09/08
89.68	89.67	89.68	89.67
Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
31/03/09	30/09/08	31/03/09	30/09/08
64,48	64,48	64,48	64,48

La **SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL** est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la **SOCIETE VERMANDOISE DE SUCRERIES**.

NOTES SUR LE BILAN**A) Immobilisations nettes**

Valeurs nettes	31/03/2009	30/09/2008
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	109	144
Quotas sucre	18 855	21 998
Total	18 964	22 142
Immobilisations corporelles		
Terrains, agencements	10 536	10 536
Constructions, agencements	10 506	11 550
Matériels, outillages	23 094	24 181
Autres	310	359
Immobilisations en cours, avances et acomptes	5 446	4 002
Total	49 892	50 628
Total des immobilisations incorporelles et corporelles	68 856	72 770

A propos des quotas CO₂, nous sommes entrés en Phase 2 et les allocations (en tonne) se répartissent comme suit entre les différents sites de production :

Sites	Sainte Emilie	Pithiviers	Fontaine	SVI
Phase 2 (5 ans)	448 315	170 345	211 655	830 315
Ex. 2008/2009	89 663	34 069	42 331	166 063
Consommation prévue	- 69 190	- 30 250	- 33 860	- 133 300

Pour rappel, ces droits attribués gratuitement dans le cadre du plan national d'allocation des quotas par l'Etat sont comptabilisés au bilan pour une valeur nulle.

En revanche, les droits acquis à titre onéreux sur le marché sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Au cours de cet exercice, il n'y a pas eu d'acquisition de ce type comme au cours de l'exercice précédent.

B) Actifs financiers non courants

Titres de participation non consolidés	Quote-part capital détenu	Capitaux propres	Résultat	Valeur nette à l'actif 2009	Valeur nette à l'actif 2008
STE CHAMPENOISE DE GESTION	18	8 364	2 861	13 145	15 256
FRANCE-ALCOOLS	22	5 437	-242	1 262	1 334
SIDESUP	15	3 304	246	410	410
SICA PULPE Hte PICARDIE	20	3 929	693	362	362
SIDEFO	17	2 504	21	331	331
AUTRES				1 350 (1)	1 547 (2)
TOTAL				16 860	19 240

(1) Dont dépréciation : 78

(2) Dont dépréciation : 81

C) Stocks et en-cours

Stocks	Valeur nette 31/03/2009	Valeur nette 30/09/2008
Matières consommables	8 400	10 268
Produits en cours	8 707	2 159
Produits finis	77 249 (1)	5 688 (2)
TOTAL	94 356	18 115

(1) Dont dépréciation : 223

(2) Dont dépréciation : 60

D) Les créances

	Valeur nette 31/03/2009	Valeur nette 30/09/2008
Clients	32 006	36 763
Effets à recevoir	2 503	2 563
Créances fiscales	5 228	2 289
Impôt sur les Sociétés	107	4 802
Autres créances	3 947	5 390
TOTAL	43 791 (1)	51 807 (2)

(1) Dont dépréciation : 48

(2) Dont dépréciation : 49

Toutes les créances sont à moins d'un an.

E) Les actifs financiers courants

En conformité avec l'IAS 7 § 7, il s'agit des certificats de dépôt dont l'échéance est supérieure à trois mois.

Au 31/03/09, les certificats de dépôt de cette nature s'élèvent à 104 280 et sont rémunérés à un taux moyen de 1.35% par différents établissements français.

Il n'existait pas d'échéance supérieure à trois mois à la clôture précédente.

F) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeur de marché au 31/03/09	Valeur de marché au 30/09/2008
Disponibilités	191	545
Concours bancaires (1)	-23 364	
Sicav monétaires	5 044	0
Fonds commun	13 451	0
Certificats de dépôt (2)	72 717	243 578
Autres	2 098	217
TOTAL	70 137	244 340

(1) Les concours bancaires étaient mentionnés en note J « Dettes Financières » en 09/08

(2) Echéances inférieures ou égales à trois mois

G) Autres actifs courants

Ils correspondent essentiellement aux charges constatées d'avance au titre de la redevance de restructuration 2008/2009.

H) Capitaux propres

Le capital social de 7.649 est divisé en 478.053 actions au nominal de 16 euros chacune, entièrement libérées.

I) Tableau des Provisions

	30/09/2008	Dotations	Reprises		31/03/2009
			Pour utilisation	Pour non utilisation	
PROVISIONS	4 027	930	0	0	4 957
Provision pour restructuration	0	0	0	0	0
Provision indemnités départ retraite (1)	2 779	877	0	0	3 656
Autres provisions	1 248	53	0	0	1 301
DEPRECIATIONS	190	223	-64	0	349
Autres actifs financiers	81	0	-3	0	78
Stocks	60	223	-60	0	223
Créances	49	0	-1	0	48
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
TOTAL	4 217	1 153	-64	0	5 306

(1) Indemnité de départ en retraite couvert par un contrat d'assurance : 732 K€.

J) Dettes financières

DETTES FINANCIERES	31/03/2009	30/09/2008
Emprunts auprès des établissements de crédit	293	340
Participation des salariés	5 289	5 840
Concours bancaires (1)		1 949
Autres dettes financières	6	6
TOTAL	5 588	8 135

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

(1) Cf. note F : les concours bancaires sont désormais mentionnés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total des dettes financières	1306	4276	6	5588

K) Fournisseurs et autres dettes d'exploitation

	31/03/2009	30/09/2008
Dettes fournisseurs	10 373	14 126
Autres dettes d'exploitation	56 465	37 967
Dettes personnel	8 384	2 062
Dettes envers les organismes sociaux	4 513	1 623
Dettes envers les organismes fiscaux	1 821	2 249
Impôt sur les Sociétés	5 126	1 167
Dettes sur immobilisations	244	1 275
Autres dettes	36 377 (3)	29 591 (4)
TOTAL	66 838 (1)	52 093 (2)

- (1) Toutes les dettes sont à moins d'un an.
- (2) Dont 51 797 à moins d'un an.
- (3) Dont 18 395 à l'ONIGC (cotisation de restructuration)
- (4) Dont 28 652 à l'ONIGC (cotisation de restructuration)

L) Charges à payer – Produits à recevoir

Charges à payer	31/03/2009	30/09/2008
Fournisseurs factures non parvenues	5 869	5 657
Personnel	10 686	2 061
État - Impôts et taxes	793	1 666
Créditeurs divers	1 017	884
Intérêts courus	28	74
TOTAL	18 393	10 342

Produits à recevoir	31/03/2009	30/09/2008
Clients factures à établir	253	271
Débiteurs divers	994	1 995
TOTAL	1 247	2 266

Litige relatif aux cotisations à la production :

En date du 31/03/09, aucun élément nouveau significatif n'est à mentionner par rapport à la précédente communication faite à ce sujet (rapport financier annuel au 30/09/08) et donc aucun produit à recevoir n'a été constaté à la date d'arrêté semestriel en ce qui concerne ce procès.

Le Groupe Vermandoise réclame aux Services des Douanes (pour les 3 campagnes 2001/2002 à 2003/2004) une somme de plus de 7 Millions d'euros dont une quote-part, à déterminer, pourrait être versée aux planteurs de betteraves.

Au plan judiciaire, la réclamation présentée par la profession sucrière a prospéré favorablement. Toutefois le Service des Douanes a indiqué attendre l'autorisation du Ministère du Budget pour en assurer le règlement.

Il est précisé que la Commission de Bruxelles a écrit aux Etats membres en annonçant son intention de prendre un règlement recalculant les cotisations pour lesdites campagnes, en application de l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes du 8 Mai 2008. Dans ce même courrier, la Commission demande aux Etats membres de surseoir à des remboursements avant l'adoption de ce règlement.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

A) Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	30/09/2008	30/09/2008
a) Analyse par branche d'activité		
Sucre	146 103	244 948
Alcool	16 849	36 887
Mélasses	3 054	3 670
Prestations de services	4 660	7 457
Marchandises revendues en l'état	8 894	10 113
Activité agricole	1 913	3 062
Pulpes	3 650	3 614
Divers	430	1 685
Total	185 553	311 436
b) Analyse géographique des ventes de sucre et d'alcool		
Sucre France	117 850	202 544
Sucre Export	28 253	42 404
Alcool France	16 849	31 039
Alcool Export	0	5 848
Total	162 952	281 835

A) Charges d'exploitation

Conformément aux informations requises par l'IAS 24, les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration se sont élevées au cours du premier semestre 2008/2009 à 20.

B) Résultat financier

	31/03/2009	30/09/2008
Revenus des titres de participation	489	532
Revenus des VMP et certificats de dépôts	3 518	7 613
Produits nets sur cession de VMP	182	1 606
Autres produits financiers	1 940	393
Intérêts comptes courants participation des salariés	-192	-419
Intérêts sur emprunts	0	-2
Autres charges financières	-1 463	-694
TOTAL	4 474	9 029

D) Autres produits et charges opérationnels

	31/03/2009	30/09/2008
Produits de cessions des immobilisations	125	286
Dégrèvements URSSAF	0	2 002
Autres produits	56	586
VNC immobilisations	-2	-485
Provisions pour litiges	0	-994
Autres charges	-142	-183
TOTAL	37	1 212

E) Impôt sur les bénéfices

	31/03/2009	30/09/2008
Impôt effectif	7 893	5 731
Impôt différé	-49	428
TOTAL	7 844	6 159

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

31/03/2009	
Résultat consolidé avant impôt	23 630
Taux de l'impôt	34,43%
Impôt théorique	8 136
Différences permanentes et autres décalages	-292
Impôt comptabilisé	7 844

AUTRES INFORMATIONS

B) Effectif moyen

	31/03/2009	30/09/2008
Cadres et Agents de Maîtrise	149	146
Employés et Ouvriers	470	498
TOTAL	619 (1)	644 (2)

(1) Dont 70 saisonniers.

(2) Dont 89 saisonniers

C) Créances et dettes représentées par des effets de commerce

	31/03/2009	30/09/2008
Clients, effets à recevoir	2 503	2 563
Fournisseurs, effets à payer	196	546

D) Engagements financiers

1) Engagements reçus

- Engagements reçus par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 1 614

2) Engagements donnés

- Engagements donnés par la SOCIETE VERMANDOISE-INDUSTRIES 2 262

Ils concernent des garanties accordées au profit d'organismes financiers ayant consenti des prêts aux Sociétés non consolidées du Groupe.

VI - RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

I.- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.

Le règlement sucrier n°493/2006 de la Commission du 27 Mars 2006 a prévu le versement pendant 3 campagnes d'une redevance temporaire dans le cadre de la restructuration de la filière sucrière. Cette redevance, basée sur le quota initial augmenté du quota additionnel, a été prélevée pour la première fois au titre de la période de commercialisation 2006/2007. Pour la campagne en cours le montant est de 113,30 €/Tonne (pour rappel, 126,40 €/Tonne en 2006/2007 et 173,80 €/Tonne en 2007/2008). Cette taxe est appelée sur la totalité du quota y compris le quota déclassé.

Ainsi les comptes 2006/2007 et 2007/2008 ont supporté une charge non répercutable dans les prix de vente qui a représenté 7,4 Millions d'euros en 2006/2007 et 9,8 Millions d'euros pour 2007/2008 de surcoût. Or pour la campagne 2008/2009, aucun retrait¹ n'a été décidé par Bruxelles. Dans ces conditions, cet exercice ne supportera pas une telle charge. En outre, les quantités à commercialiser au titre du quota sont plus importantes.

II.- ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE.

Au 31 Mars 2009, le chiffre d'affaires du Groupe ressort à 186 Millions d'euros contre 146 Millions au 31 Mars 2008. Cette croissance du chiffre d'affaires s'explique en grande partie par le rythme des sorties qui a été très soutenu sur le premier trimestre de l'exercice.

Le résultat opérationnel courant ressort à 19.156 K€ contre 5.890 K€ au 31/03/2008. Cette nette amélioration résulte principalement de la décision de Bruxelles de ne pas mettre en œuvre de retrait. De ce fait les quantités de sucre à commercialiser dans le cadre du quota sont plus importantes (+ 50.000 Tonnes) et l'exercice ne supporte pas (comme expliqué ci-dessus) une charge non « répercutable ». En outre l'assainissement du marché du sucre permet de négocier les prix de vente dans un contexte plus favorable.

Le résultat financier ressort à 4.474 K€ contre 5.082 K€ le semestre précédent. Cette baisse est la conséquence de la diminution du taux du loyer de l'argent.

Après prise en compte d'une charge d'impôt de 7.844 K€, le résultat net s'établit à 15.786 K€ contre 7.527 K€ le semestre clos au 31/03/2008.

III.- SITUATION ET PERSPECTIVES DES DIFFERENTS POLES.

L'activité sucrerie voit ses marges s'améliorer pour les raisons exposées aux paragraphes 1 et 2. Pour ce qui concerne l'activité distillerie (filiale Sucrerie de TOURY) les marges, bien qu'en léger retrait, devraient demeurer satisfaisantes. Le volume commercialisé sera de l'ordre de 560.000 Hectolitres contre 640.000 Hectolitres l'exercice précédent.

Situation de la SOCIETE SUCRIERE DE PITHIVIERS LE VIEIL :

Les comptes du premier semestre de l'exercice arrêtés à la date du 31 Mars 2009 font ressortir un résultat net de 16.383 K€ contre 16.537 K€, la filiale SOCIETE VERMANDOISE-INDSUTRIES ayant versé un dividende de 15.461 K€.

¹ Retrait ou déclassement : c'est une mesure réglementaire de Bruxelles qui a pour effet de diminuer pour une campagne donnée la quantité de sucre du quota ; pour la campagne 2007/2008, le pourcentage de retrait avait été fixé à 13,5 %

IV.- EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES.

Pour les raisons indiquées aux points 1 et 2, les résultats de l'activité sucrerie au 30 Septembre 2009 seront en sensible progression.

V.- RISQUES ET INCERTITUDES.

Le Groupe Vermandoise réclame aux Services des Douanes (pour les 3 campagnes 2001/2002 à 2003/2004) une somme de plus de 7 Millions d'euros dont une quote-part, à déterminer, pourrait être versée aux planteurs de betteraves. Au plan judiciaire, la réclamation présentée par la profession sucrière a prospéré favorablement.

Toutefois le Service des Douanes a indiqué attendre l'autorisation du Ministère du Budget pour en assurer le règlement. Il est précisé que la Commission de Bruxelles a écrit aux Etats membres en annonçant son intention de prendre un règlement recalculant les cotisations pour lesdites campagnes, en application de l'arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes du 8 Mai 2008.

Dans ce même courrier, la Commission demande aux Etats membres de surseoir à des remboursements avant l'adoption de ce règlement.

VI.- GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

Lors du Conseil d'Administration du 28 mai 2009, il a été proposé qu'en raison de l'organisation et de la structure de la société, il ne soit pas créé un organe d'audit indépendant et ainsi que le prévoient les nouvelles dispositions de l'article L.823-20 Code de commerce, que le Conseil d'Administration exerce les fonctions de comité d'audit en formation plénière.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de comité d'audit, le Conseil d'Administration aura pour tâches essentielles :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et des comptes sociaux ;
- de vérifier que le processus d'élaboration de l'information financière repose sur des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la qualité et l'exhaustivité de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- d'assurer le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes.

À cet effet, il peut examiner plus particulièrement :

- les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels et, cette occasion, interroger les commissaires aux comptes ;
- le périmètre de consolidation retenu pour l'établissement des états financiers ;
- la performance du système de contrôle interne par une appréciation des principes d'organisation et de fonctionnement de l'audit interne et par vérification du processus d'identification des risques.

Le Conseil d'Administration prendra connaissance des missions d'audit et d'évaluation du système de contrôle interne réalisée par la Direction Financière.

Le Conseil d'administration comporte en son sein un pourcentage significatif de membres indépendants qui n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui compromettrait l'exercice de sa liberté de jugement.

VII – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Sucrière de Pithiviers Le Vieil, relatifs à la période du 1er octobre 2008 au 31 mars 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense et Paris, le 28 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

- KPMG Audit
- Département de KPMG SA
- David Elkaim
- Claire Gravereau

ATTESTATION

Rapport financier de la Société Sucrière de Pithiviers le Vieil

Période du 1^{er} Octobre 2008 au 31 Mars 2009

Nous attestons, qu'à notre connaissance, les comptes consolidés semestriels de la Société Sucrière de Pithiviers le Vieil ont été établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

Nous attestons que le rapport semestriel d'activité figurant en point VI du rapport financier présente les faits les plus importants survenus au cours de ce semestre, l'impact sur le résultat de notre activité, ainsi qu'une description des perspectives, des risques et des incertitudes pour le second semestre de notre exercice comptable.

Fait à ESTREES-DENIECOURT, le 28 Mai 2009

Le Président du Conseil d'Administration

Le Secrétaire Général

M. Daniel DELLOYE

M. Stanislas WEDRYCHOWSKI

Monsieur David ELKAÏM
5 rue de Monceau
75008 PARIS

KPMG
Madame Claire GRAVEREAU
1 Cours Valmy
92923 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Estrées Deniecourt, le 28 mai 2009

Période du 1^{er} Octobre 2008 au 31 Mars 2009

Madame, Monsieur, les Commissaires aux comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'examen limité des comptes semestriels de la Société afférents à la période du 1^{er} Octobre 2008 au 31 Mars 2009 (ci-après « les comptes semestriels »). Ces comptes font apparaître à cette date des capitaux propres de 338.044 milliers d'euros y compris un bénéfice de 15.786 milliers d'euros.

En tant que responsables de l'établissement des comptes semestriels, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de notre mission :

1. Les comptes semestriels ont été établis conformément aux règles et principes comptables français.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre.
3. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun évènement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture du semestre et qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport d'activité semestriel.
4. Nous avons mis à votre disposition :
 - tous les livres comptables, les états annexes et documents financiers afférents à la comptabilité,
 - tous les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les comptes semestriels ;
 - tous les procès-verbaux des assemblées générales et de réunions des organes sociaux tenues au cours du semestre et jusqu'à la date de cette lettre.
5. Nous vous avons communiqué les rapports, avis ou position que nous avons reçus et émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur la présentation et les méthodes d'évaluation des comptes.
6. Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement des comptes semestriels.

7. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes semestriels puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance :

- a. de fraudes suspectées ou avérées, et impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes, et susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
- b. d'allégations de fraudes ayant un impact sur les comptes de l'entité et portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres cas identifiés de non-respect des textes légaux et réglementaires.

8. Nous n'avons pas connaissance d'insuffisances significatives de contrôle interne ou de déficiences majeures.

9. Toutes les opérations du semestre et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les comptes semestriels, y compris le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan. Notamment, les transactions suivantes ont été correctement enregistrées ou ont fait l'objet d'une information pertinente dans les comptes semestriels :

- a. Accords conclus avec des établissements financiers et susceptibles de restreindre les disponibilités de la Société ou ses lignes de crédit,
- b. Engagements de rachat d'actifs précédemment cédés,
- c. Tout autre accord sortant du cadre des opérations normales de la Société (et notamment les conventions réglementées).

10. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables reflètent les intentions de la direction et la capacité de l'entité, à ce jour, à mener à bien ses plans d'actions.

11. La Société est effectivement propriétaire ou bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location financement, de tous les actifs qui figurent dans les comptes semestriels. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisses et banques, sont inclus dans les comptes semestriels. Les hypothèses, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de la Société sont explicitement indiqués dans les comptes semestriels.

Toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle.

12. Tous les passifs dont nous avons connaissance sont inclus dans les comptes semestriels. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et/ou nos avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels, procès en cours, déclarations fiscales non prescrites ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans nos comptes semestriels sont adéquates.

13. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour faire face soit à des pertes latentes, soit à des charges résultant d'engagements de ventes ou d'achats (de produits ou de devises) ou du non-respect de ceux-ci.

14. La Société s'est acquittée en tous points de ses obligations contractuelles susceptibles, en cas de non-respect, d'affecter les comptes semestriels de façon significative (bilan ou hors bilan).

15. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration ou de réorganisation, autre que ceux déjà pris en compte dans les comptes semestriels, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable ou le

classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe aux comptes semestriels et/ou dans le rapport semestriel d'activité.

16.L'information que nous vous avons fournie sur l'identification des parties liées est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe des comptes semestriels est pertinente.

Le Président

Le Secrétaire Général

M. Daniel DELLOYE

M. Stanislas WEDRYCHOWSKI